



CST
du 26 mars 2024

FO défend le statut en CST!

Commentaires et positions de vote de FO



***La Région Hauts-de-France :
grand dévoreur du statut
de la fonction publique ?***

I - Adoption des procès-verbaux : 9H30

I-1 – du 4 décembre 2023

AVIS FAVORABLE

I-2 – du 30 janvier 2024

AVIS FAVORABLE

II - Rapports pour avis

En introduction, FO a annoncé sa position de vote qui s'appliquera pour les organigrammes, et toutes les transformations de poste des agents :

POSITION DE VOTE DE PRINCIPE DE FO

La position de principe de FO concernant les nouveaux organigrammes et les tableaux de transformation sera déclinée comme suit :

- Cas N°1 :

Augmentation des effectifs, création de postes, ou revalorisation positive des postes, FO est favorable.

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

- Cas N°2 :

Maintien des effectifs, ou absence de revalorisation des postes,

Ces nouvelles organisations doivent être éprouvées par les agents, FO s'abstient notamment sur les réorganisations à effectifs constants.

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

- Cas N°3 :

Diminution des effectifs, suppression de postes, ou revalorisation négative des postes, FO est systématiquement défavorable.

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

Commentaires de FO :

Sur la forme,

Un séminaire de restitution a bien eu lieu le 22 février 2024 à Lille. Le choix d'un séminaire en présentiel est assumé, et a permis aux nombreux collègues de la Direction concernée de s'exprimer en totale liberté. Ce choix a également permis aux agents de s'associer au moment de convivialité organisé en raison du départ de la Directrice Jocelyne MAMELIN.

Le syndicat FO était bien présent pour ce séminaire en la personne de son secrétaire général, et à titre personnel, pour le moment de convivialité réussi.

Sur le fond,

Quelques constats pour démarrer :

On assiste aujourd'hui à une remise en question de l'entité "Département" qui avait été créée au moment de la fusion des Régions en 2016. Comme à l'accoutumé au sein de la Région, on fait puis on défait, puis on refait... à volonté.

Il est aujourd'hui également décidé de la création de 2 Directions adjointes, avec un Directeur Adjoint qui devrait être implanté sur Lille. On constate donc que l'implantation du sommet de la Direction est particulièrement forte sur le territoire picard, tandis que la très grande majorité des effectifs de la Direction sont implantées sur le secteur lillois. Ce point peut évidemment représenter une contradiction entre « la tête et les jambes », qui peut interpeller, et qui a été d'ailleurs largement exprimée par les agents lors du séminaire.

En outre, quelques modifications de fond viendront impactées le fonctionnement : simplification, sécurisation, REV 3, impact du CACSES...sans néanmoins bouleverser totalement le fonctionnement général des équipes. Comme le révélait à juste titre un participant au séminaire : les délibérations passeront toujours en commission, en session, selon les outils actuels et avec les contraintes habituelles existantes au regard du calendrier institutionnel régional. En résumé, « la révolution n'est pas pour demain ».

Pour le reste, le volume des effectifs demeure constant. On passe de 109 postes à 109 postes. Il s'agit donc d'une réorganisation à effectifs constants.

- **Cas N°2 :**

Maintien des effectifs, ou absence de revalorisation des postes,

Ces nouvelles organisations doivent être éprouvées par les agents, FO s'abstient notamment sur les réorganisations à effectifs constants.

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

Commentaires de FO :

Poste 1 : B3 à A2.2

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

Poste 2 : B3 à B1

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

Poste 3 : B2 à B1

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

Poste 4 : A3 à A2.2

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

Poste 5 : A2.2 à B1

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

Poste 6 : A1.3 à A3

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

Poste 7 : A2.2 à A3

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

Poste 8 : A3 à A2.2

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

Poste 9 : B2 à B1

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

Poste 10 : B3 à B1

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

Poste 11 : A3 à A2.2

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

Poste 12 : B3 à B1

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

Commentaires de FO :

Sur la forme,

Pour FO, la disparition du terme de titulaire remplaçant est évidemment à saluer. Pour rappel, au regard du statut de la fonction publique, l'agent titulaire de son grade doit bénéficier de la part de son employeur d'une affectation, donc d'une affectation pérenne. Les déviations régionales antérieures du statut (menées avec la complicité de certaines organisations syndicales) ont conduit à penser que l'on pouvait précariser un titulaire dans son affectation, à développer une sorte de statut hybride d'intérimaire titulaire. Cette vision régionale du statut est évidemment contradictoire avec l'état du droit, avec l'état du statut de la fonction publique que FO défend fermement. Ainsi, le développement désormais du titre de brigadistes en restauration permettra enfin de se conformer au statut, et évite les écueils antérieurs, ou des formes d'arrangement avec le statut. (A ce titre, la fameuse dérive des « lettres de mission » spécifiquement régionales devrait suivre le même sort).

Sur le fond,

Ce dispositif de renfort ponctuel a déjà fait ses preuves par le passé. Il permet de pallier à des difficultés de fonctionnement et assure la continuité du service public de la restauration scolaire. Les agents triés sont volontaires à la participation à ce dispositif. Les contreparties de NBI sont désormais inscrites dans les avantages générés par leur participation, ainsi que la prise en charge des frais.

Néanmoins, ce dispositif s'inscrit dans la logique de « déshabiller Pierre pour habiller Paul », alors que la logique statutaire serait plutôt de faire face à un accroissement d'activité ou à une diminution de personnel, par le recrutement de titulaires, ... voire par le recours aux contractuels.

En ce sens, pour FO, Ce dispositif de renfort temporaire doit bien demeurer strictement ponctuel, et ne pas occulter la nécessité pour l'employeur de procéder à des recrutements justifiés par la nécessité du service.

- Cas N°1 :

Augmentation des effectifs, création de postes, ou revalorisation positive des postes, FO est favorable.

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

Commentaires de FO :

Pour FO, nous ne reviendrons pas aujourd'hui sur toutes les modalités de la politique d'action sociale de la collectivité.

Chaque sujet évoqué mérite un temps d'analyse et de restitution spécifique.

Ces sujets étant examinés de manière fractionnée au fur et à mesure des Comités techniques, il est inutile de revenir précisément par exemple sur le sujet de la mutuelle santé et prévoyance, alors que nous y avons consacré il y a peu un CST quasi spécifique et exclusif.

La présentation de ce rapport nous permet de revenir sur la mise en application très récente au sein de la collectivité du **FMD, Forfait de Mobilité Durable**, pour lequel FO a été très tôt favorable à la mise en œuvre.

Aujourd'hui, la réalité de la mise en œuvre est à nuancer au regard de 2 points :

Des refus de validation arbitraires :

La réalité est que certains managers, particulièrement dans les lycées, ont refusé de valider certaines demandes de FMD déposées par les agents, sans d'ailleurs apporter d'explication à ces refus. On a donc vu se développer des refus totalement arbitraires, pour lesquels la collectivité se doit évidemment de prévoir des modalités de recours. La difficulté supplémentaire est toutefois que ces refus n'ont souvent pas été exprimés, ni matérialisés, les managers concernés ayant simplement refusé de valider les demandes.

Des outils de gestion inadaptés :

L'outil actuel de validation n'a pas permis aux agents de savoir si leur demande a été validée, acceptée ou refusée, ni même de formuler un recours.

Le nouvel outil d'agenda à remplir par les agents pour les jours réalisés en mobilité durable est totalement déconnecté de la réalité professionnelle. Par exemple, un agent en décharge peut très bien user de mobilité durable pour son activité, mais le logiciel ne le permet pas. Pourtant, certains délégués syndicaux se rendent bien en vélo à leur local pour y exercer leur activité. (Une décharge est assimilée à une absence : du grand n'importe quoi !).

Plus largement :

Et puis surtout, là où le législateur prévoit une simple **déclaration sur l'honneur** pour formuler sa demande, la Région Hauts-de-France, toujours à la pointe dans le contrôle de ses effectifs, prévoit le remplissage quasi quotidien d'un fichier généré par un logiciel de temps de travail, surtout spécialisé dans la génération d'anomalies en tous genres.

Quel progrès, et surtout quelle belle marque de confiance envers les agents régionaux !!!

Encore une fois, la Région HdF a cette tendance à s'écarter de l'application de la réglementation, le plus souvent à terme à son propre détriment. (*voir rapport précédent sur les titulaires remplaçants*)

Pour FO, nous rappelons que ce dispositif de FMD est à vocation incitative, et que l'exercice d'une mobilité durable est favorable non seulement pour l'environnement, mais aussi pour la santé des agents régionaux.

En forme à la Région, challenge des pas connectés, nous apparaissent a minima déconnectés en cas de mobilité durable et physique adaptée, ... *sauf à vouloir faire de vos agents des marathoniens pour LES JO 2024 !*

Commentaires de vote : Notre avis sur les autres points relevant de la politique d'action sociale ayant été donné à l'occasion des rapports présentés précédemment en CST, l'avis de FO de ce jour tirera donc les conséquences de la gestion catastrophique du FMD en Région Hauts-de-France, sans vouloir sanctionner dans son ensemble la politique d'action sociale menée au sein du Conseil régional.

NPPV : NE PARTICIPE PAS AU VOTE

II-5 – Régionalisation des régies de transport 11H20

Commentaires de FO :

FO est favorable par principe à la simplification de gestion, mais ne mesure pas à ce jour l'impact à long terme sur les effectifs en personnel des entités concernées.

Les données relatives à l'impact sur le personnel sont absentes du rapport.

En l'absence des éléments d'information nécessaires à l'étude d'impact de ce dossier,

NPPV : NE PARTICIPE PAS AU VOTE

III – Rapports pour information

III- 1 – Entretien professionnel : bilan de la campagne 2023 et modalités de mise en œuvre de la campagne 2024 11H40

Commentaires de FO :

Nous notons que :

« A noter, que du 13 mai au 26 mai 2024, les agents auront la possibilité de compléter notamment les données relatives :

- à la valorisation du parcours professionnel dans la perspective d'une promotion
- aux souhaits de formation »

Il sera nécessaire de bien communiquer sur ce sujet pour permettre aux agents d'anticiper ce travail.

Pour FO, les évolutions concernant la Maîtrise des fondamentaux comme ceux concernant la prise en compte du Handicap nous paraissent intéressants.

Pour FO, Les points saillants d'analyse de manière continue depuis de nombreuses années : un sens du service public très élevé, et une appréciation de la valeur professionnelle très satisfaisante, sont des révélateurs de la qualité des agents régionaux.

Pour FO, les gratifications et rétributions de l'employeur doivent se montrer à la hauteur de cet engagement des agents régionaux.

III- 2 – Point d'information sur la Protection sociale complémentaire 12H

Commentaires de FO :

Dont acte.

Pour FO, Nous prenons bonne note des éléments d'information transmis sur la PSC, et resterons vigilants à l'évolution de ce dossier.

Bien syndicalement.

*Vos Représentants **FO** au CST :*

Stéphane WAVRANT

Secrétaire Général

Lionel BERAL,

Secrétaire Général Adjoint

FIN